

CONCOURS

Direction des ressources humaines
Service de la dotation et du développement organisationnel

CADRES ET HORS-CADRES

CHEF DE SERVICE DES SPORTS ET DU PLEIN AIR

VIE COMMUNAUTAIRE
SPORTS & PLEIN AIR

RÉGULIER

La Ville de Lévis est à la recherche d'une personne qualifiée pour combler un poste cadre régulier à temps complet de chef de service des sports et du plein air à la Direction de la vie communautaire.

**DESCRIPTION
SOMMAIRE DU
POSTE**

Le rôle principal et habituel consiste à gérer l'ensemble des programmes, activités et ressources du service des sports et du plein air de la ville. Elle est responsable de la mise en oeuvre et de la coordination des objectifs, politiques et procédés de gestion de tous les programmes sportifs et de plein air offerts dans chaque arrondissement. Elle met en place les mécanismes d'aide, de conseil et de support visant à favoriser la qualité de l'accueil des participants et à accentuer la pratique de l'activité physique. Elle établit avec les organismes sportifs et de plein air du milieu des rapports harmonieux tenant compte des préoccupations de ces organismes et de leurs objectifs. Elle est responsable de la programmation des activités sportives et de plein air pour l'ensemble du territoire.

**TÂCHES
SPÉCIFIQUES**

1. Planifie, organise, dirige, coordonne et évalue l'ensemble des programmes, activités et ressources de son service, en conformité avec les objectifs et orientations de la ville.
2. Élabore et met en place, en collaboration étroite avec les autres services de la direction, les mécanismes et structures de fonctionnement pouvant le mieux convenir à la réalisation des mandats du service.
3. Informe et conseille les autorités municipales quant aux politiques et orientations à adopter en matières d'activités sportives et de plein air; prépare les rapports et documents nécessaires et les présentent à son supérieur ou à sa supérieure.
4. Analyse les besoins et priorités de son service en tenant compte des équipements de sport et de plein air disponibles sur l'ensemble du territoire; procède aux consultations appropriées à ce sujet et fait les rapports et recommandations nécessaires.
5. Supervise le personnel sous sa responsabilité en privilégiant une approche de responsabilisation et en apprécie le rendement dans une perspective d'amélioration et de développement des compétences.
6. Procède à l'élaboration et au suivi des protocoles et contrats établis avec les organismes du milieu et avec les principaux usagers des équipements sportifs et de plein air; fait des analyses et rapports de modification de ces protocoles et ententes, s'il y a lieu.

7. Assure la coordination et la supervision de la programmation des activités sportives et de plein air relevant directement de la direction de la vie communautaire; recommande des ajustements en cas de besoin.
8. Coordonne avec les autres directions et intervenants du milieu la planification et l'organisation d'événements sportifs majeurs; présente des rapports à son supérieur ou sa supérieure s'il y a lieu.
9. Prend les dispositions pour favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire, et à cet effet, s'assure que les règles en matière de santé et de sécurité au travail sont appliquées conformément aux politiques et directives.
10. Analyse, prépare et évalue des projets d'immobilisation reliés à son champ d'activités et pouvant être avantageux pour la ville et ses citoyens; fait rapport à son supérieur ou sa supérieure sur ces sujets.
11. Évalue la pertinence de procéder à des consultations publiques quant à certains projets d'aménagements sportifs ou autres et collabore à ces consultations, si requis.
12. Prend connaissance et analyse les plaintes et demandes des citoyens et des organismes reliés à son domaine d'activités; identifie les mesures qui peuvent être mises de l'avant pour corriger ou améliorer la situation dans les meilleurs délais.
13. Assure la préparation annuelle du budget de son service, transmet ses commentaires et ses recommandations à son supérieur ou sa supérieure s'il y a lieu et en assure le suivi régulier.
14. Gère son secteur d'activités en conformité avec les valeurs organisationnelles privilégiées par le plan de gouvernance de la ville.
15. Se tient continuellement au courant des développements récents dans son secteur d'intervention et formule toute recommandation susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la prestation de service à la population.
16. Exerce toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur ou sa supérieure.

EXIGENCES DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en récréologie ou une discipline pertinente au domaine d'expertise - Un deuxième cycle en gestion constitue un atout - Une expérience en gestion dans le secteur public ou parapublic constitue un atout - Quatre (4) à six (6) années en gestion
COMPÉTENCES RECHERCHÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Leadership mobilisateur dans un contexte de changement - Sens politique - Analyse et vision stratégique - Habiletés de planification et d'organisation - Collaboration et partenariat - Courage managérial - Engagement - Habiletés de communicateur
LIEU DE TRAVAIL	959, rue Nolin Lévis (secteur Saint-Jean-Chrysostome)
CONDITIONS DE TRAVAIL	Classe 6 et conditions de travail selon le Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis. Le salaire minimum est de 77 544 \$ et le maximum de 101 747\$ (2014).
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 19 juin au 6 juillet 2015
NUMÉRO DE CONCOURS	CADRR-004-2015

DÉPÔT DES CANDIDATURES Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler à partir du Site de recrutement en ligne de la Ville de Lévis et joindre un curriculum vitae et une lettre de présentation avant 23 h 59, le 6 juillet 2015.

ÉQUITÉ EN EMPLOI Nous souscrivons au programme d'égalité en emploi.

DÉPÔT DES CANDIDATURES INTERNES Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler par le biais du dossier informatisé du personnel et joindre une copie de leur curriculum vitae avant 23 h 59, le 6 juillet 2015.